



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

30 avril 2002

FSC - 2002 - Convention de coopération et d'échange d'informations

2002 - Convention de coopération et d'échange d'informations entre la Commission des opérations de bourse (COB) et la Financial Supervisory Commission de Corée du Sud (FSC)

 Télécharger le contenu

Mots clés

COOPÉRATION

SUPERVISION

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02